



**Établissement Secondaire VMF  
Établissement DP LOGNES  
Registre des Délégués du Personnel**

**Mois de : décembre 2011**

**Réunion du : 16 décembre 2011 de 9h30 à 12h**

**Présents :**

**DP :**

Jean-Luis Bogard, Fabienne Lefèvre, Roger Lugin, Daniel Robin, Marie-Chantal Gurwicz, Patrick Jocquel, Gabriel Serre, Krys Souvandy

**Direction :**

S. Dunglas, A.C. Perrot, Pascal Vieville

**Absents :** néant

---

**Questions DP CFTC**

**Gespartel :**

**Question 1 :** Un commercial sédentaire du Gespartel est sur le départ ; sur quels critères de répartition sont affectés les partenaires au sein de l'équipe ? Son remplacement est-il prévu ? et si oui quand est prévu la parution à 'appel à candidature ?

**Réponse :**

**Le remplacement du poste n'est pas prévu. La répartition du portefeuille sera réalisée en fonction de la géographie, du chiffre d'affaires signé et des ressources en place.**

**Equipe Marketing :**

**Question 2 :** Suite à la nomination d'un RLO en tant que manager de l'équipe marketing depuis le 1er septembre 2011, un poste de RLO est vacant ; qu'en est-il de son remplacement ?

**Réponse :** Ce poste ne sera pas remplacé.



## Questions DP SUD

**Question 1 :** Des collègues de DSP commandes complexes s'interrogent sur l'utilité de l'installation de baromètres, vu le nombre restreint d'appels reçus et le coût de ces travaux.

**Réponse :** Le fait d'avoir recours à des baromètres s'inscrit dans le cadre d'une politique qualité et performance. L'objectif de ces baromètres est de permettre la définition et le suivi de plans d'actions pour satisfaire le client/ partenaire dans le cadre du suivi des commandes complexes.

**Question 2 :** Lors du déménagement de DSP dans les nouveaux locaux : des casques , casiers sur les positions et des clefs pour les caissons ont été demandés , quand est-il ?

**Réponse :** La commande de casques a été réalisée. En ce qui concerne les casiers avec clés, le fournisseur est passé sem 50 pour l'état des lieux et la possibilité de remplacements. Nous allons effectuer le recensement puis la commande. Les délais sont quelques semaines, à réceptions les modifications seront réalisées.

**Question 3 :** Les salariés de DSP commandes complexes demandent si une candidature a été lancée pour le remplacement de Jean Claude BEDON ?

**Réponse :** Un appel a candidature est en ligne sur Performance avec la référence 30384.

**Question 4 :** La salle 204 est utilisée pour passer des communications privées, les collègues qui l'utilise demandent une amélioration de l'isolation phonique de la pièce. D'autre part, certains jours elle est fermée, où se procurer la clef ?

**Réponse :** Cette pièce à été mise à disposition des managers présents sur les plateaux qui souhaitent recevoir leur collaborateur pour des entretiens individuels. Toutefois nous y avons installé une ligne téléphonique ce qui n'est pas une obligation de l'employeur. La clé est à disposition dans le bureau de Corinne Simonnet, le cas échéant vous pouvez vous adresser au RSS.

**Question 5 :** Peut-on imposer à un salarié qui n'a pas de JTL, de poser un CA sur demande de la direction comme un RTT imposé ?

**Réponse :** Cette demande doit faire l'objet d'un échange entre le salarié et le manager en fonction de l'organisation du service.

**Question 6 :** Quel est le délai de prévenance que doit respecter la Direction pour les JTL imposés ?

**Réponse :** Le délai de prévenance est un délai raisonnable (1 semaine).



**Question 7 :** Les salariées signalent que les toilettes dames du 2<sup>nd</sup> étage sont mal entretenues. Quelle est la fréquence du nettoyage et quels sont les modalités de contrôle des clauses prévues au contrat de nettoyage ?

**Réponse :** cette question relève d'une signalisation logistique (pil). Les toilettes sont nettoyés tous les jours par la société de nettoyage. Tous les contrôles de qualité des prestations ménages se sont révélés satisfaisants (dernier contrôle le 10 novembre).

**Question 8 :** Les salariés de DSP commandes complexes sont incommodés par de mauvaises odeurs. Des travaux sont ils prévues pour régler ce problème ?

**Réponse :** Cette question a été évoquée en CHSCT. Il s'agit du nettoyage du bac à graisse qui a été effectué en semaine en lieu et place du vendredi.

**Question 9 :** Les salariés souhaitent avoir une date butoir pour l'acceptation des congés sachant que les réservations doivent être effectuées en début d'année ?

**Réponse :** Les prévisions d'absences (congés, jours de temps libre...) sont évoquées plusieurs mois à l'avance en réunion d'équipe, en fonction de la charge de travail, afin d'arbitrer, s'il y a lieu, sur les priorités de départ. Les demandes de congés se faisant via l'outil @noo, le manager peut valider ou refuser la demande dans un délai raisonnable et en tout état de cause avant la date de départ en congés.

**Question 10 :** Les salariés DSP commandes complexes s'interrogent sur le bien fondé d'un quota de 50% de présents au mois d'août

**Réponse :** Il s'agit d'une décision managériale afin d'assurer la continuité du service.

**Question 11 :** Les commerciaux sédentaires demandent quels sont les critères d'attribution de leur PVV et les justifications d'une minoration de 30% par rapport aux commerciaux nomades ?

**Réponse :** Les critères d'attribution de la PVV pour les commerciaux sédentaires sont liés à leur métier de commercial. Le poste de commercial sédentaire est différent de celui d'itinérant.



**Question 12 :** Les salariés DSP LDP qui depuis longtemps n'ont pas eu d'entretien individuel demandent si les EI vont être tenus car ils sont indispensables pour solliciter un changement d'affectation.

**Réponse :** L'entretien individuel est un moment privilégié entre le salarié et son manager. Celui-ci doit être centré sur le développement des compétences de son salarié.

**La nouvelle campagne d'EI débute le 9 janvier 2012.**

**Cette information a été faite aux managers, mais nous allons leur refaire une communication.**

**Question 13 :** Nadine Bailly souhaite connaître les mesures prises pour récupérer ses effets personnels stockés dans son casier et déménagés à tort à Montlhéry.

**Réponse :** Une réponse a été faite le 7 décembre à l'intéressée. Une relance a été effectuée pour récupérer au plus vite les effets.

**Question 14 :** Les salariés souhaitent connaître la procédure à suivre lorsqu'ils doivent, après appel de l'école, quitter leur travail pour récupérer en urgence un enfant.

**Réponse :** Dans ce type de situation, le salarié doit en informer son manager par écrit qui décide des modalités de récupération du temps d'absence.